

# VO

VO est un magazine d'intérêt général et un magazine alternatif d'information, de réflexion et d'enquête qui traite des conditions de vie et de travail, des luttes, de la culture et des aspirations du monde populaire. VO s'adresse aux militants-es, aux intervenants-es des milieux populaires et à tous ceux et celles qui aspirent à des changements sociaux. Fondé en 1951 à titre de revue de l'Action catholique ouvrière, VO a évolué au fil des ans pour devenir un magazine indépendant, qui s'inspire des différents courants émancipateurs. Les articles publiés dans VO n'engagent que leur-s auteur-e-s.

**Conseil d'administration:** Guy Biron, Anne-Marie Brunelle, Raymond Langevin, Clotilde Lemay, Daniel S.-Legault, Monique Tremblay.

**Comité de rédaction:** Louis Brillant, Diane Brulotte, Jacques Collin, Chantal Desjardins, Guillaume Dostaler, Abdelhamid Gmati, Françoise Guay, Stéphane Mongrain, Julie Perreault, Karen Ricard.

**Collaborations régulières:** Nicole Brais, Pierre Viau.

**Rédacteurs en chef:** Jean Robitaille et Daniel S.-Legault.

**Coordination, promotion, publicité:** Jean Robitaille.

**Direction artistique, secrétariat de rédaction:**

Daniel S.-Legault. **Gestion des abonnements**

**et traitement de textes:** Ginette Gaudreault.

**Promotion:** Abdelhamid Gmati.

**Mise en pages:** Nicolas Calvé.

**Représentation publicitaire:** Réseau international  
(514) 722-0785.

**Édition:** Revue Vie ouvrière inc. **Impression:** Imprimerie d'Arthabaska inc. **Distribution:** Messageries de presse Benjamin. **Fréquence de parution:** 6 numéros par an. **Photo couverture:** C. Hardy par François Boucher, L'Œil public. **Grille de tarifs d'abonnement:** Individu ou groupe populaire: 23\$/an ou 40\$/2ans. Institutionnel: 32\$/an. Soutien: 35\$/an. Étudiant ou sans emploi: 15\$/an. À l'étranger (par avion), individuel: 30\$/an. À l'étranger (par avion), institutionnel: 40\$/an. Un numéro seulement: 5,35\$ (incl. frais de poste).

La distribution de VO est certifiée par l'Agence de vérification de la distribution par assermentation (AVDA). VO est membre de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP). Le magazine reçoit une subvention du Ministère de la Culture du Québec. Ses articles sont indexés dans le répertoire analytique de presse *Repère*. Dépôt légal à Ottawa et à la Bibliothèque nationale du Québec. ISSN 0849-035X. Envoi de publication, enregistrement n°0220. Parution: n°262, 1<sup>er</sup> septembre 1996.

VO: 1215 Visitation, bureau 101, Montréal (Québec), H2L 3B5  
Téléphone: (514) 523-5998, télécopieur: (514) 527-3403

# EDITORIAL

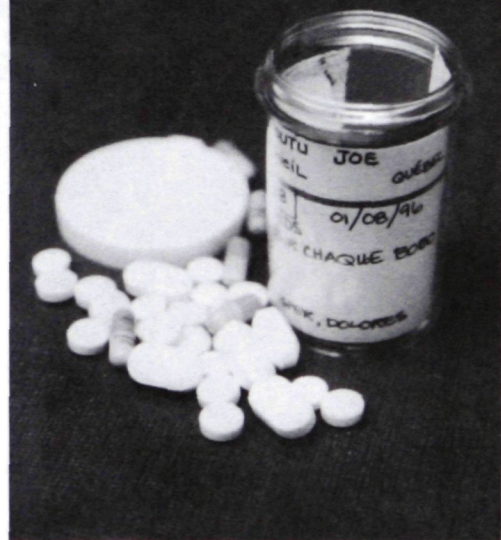


PHOTO: DANIEL S.-LEGAUT

TOUT LE QUÉBEC ÉTAIT D'ACCORD POUR INSTAURER UN RÉGIME UNIVERSEL D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS. MAIS LA FACTURE AUX PERSONNES APPAUVRIES EST SALÉE. SI ON NE CONTRÔLE PAS LE PRIX DES MÉDICAMENTS, ELLE POURRAIT L'ÊTRE BIEN DAVANTAGE ET LE RÉGIME POURRAIT BIEN S'EMBALLER.

Qui a dit que l'État-providence était tombé en désuétude? Avec la *Loi sur l'assurance-médicaments* (loi 33), entrée en vigueur partiellement depuis le 1<sup>er</sup> août dernier, on respecte la vision directrice et une recommandation précise de la Commission Castonguay-Nepveu (1970). Après l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation, on se décide, avec 25 ans de retard, à poser la troisième pierre du système de santé publique. Mais la providence n'est plus ce qu'elle était...

Le virage ambulatoire n'est pas étranger à la mise en branle expéditive de cette assurance-médicaments. Le coût accru de la médication, comme nouveau mode thérapeutique ou

